

Financement de l'éducation au Canada

Au cours des cent dernières années, l'instruction a cessé d'être au Canada le privilège d'une petite minorité pour devenir le droit de la grande majorité, délaissant les petites écoles de bois rond pour s'installer dans des édifices de plusieurs millions de dollars. Aujourd'hui, sur vingt millions d'habitants, il y a cinq millions d'enfants qui fréquentent les écoles, ce qui a amené des dépenses de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars pour la mise en place de commodités et de services nouveaux et plus vastes. Ces dépenses accrues ont été effectuées surtout depuis la Seconde Guerre mondiale. Le pourcentage du produit national brut consacré à l'éducation s'est élevé de 1.5 pour cent qu'il était en 1944 à environ 6.0 pour cent en 1964. Au cours de ces vingt années, non seulement le pourcentage mais le produit national brut a sensiblement augmenté. C'est ainsi qu'en 1964 seize fois plus d'argent a été consacré à l'éducation au Canada qu'en 1944. (En 1965, le pourcentage des dépenses prévues pour l'éducation était de 6.3 pour cent du produit national brut.)

En accord avec la responsabilité des provinces à l'égard de l'enseignement élémentaire et secondaire, tel que stipulé dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'instruction de base des enfants d'âge scolaire est défrayée par les gouvernements provincial, municipal et local. Le Gouvernement fédéral verse un certain montant d'argent pour les cours de formation professionnelle dispensés dans les écoles secondaires, de fortes sommes pour la formation professionnelle au niveau postsecondaire et des sommes assez considérables pour l'enseignement supérieur.

Il défraie en entier cependant l'enseignement donné aux Indiens et aux Esquimaux, aux membres des Forces armées et à leurs enfants et aussi à des enfants à charge de soldats morts à la guerre et d'anciens combattants.

Depuis 1964-1965, grâce à un programme spécial de prêts fédéraux aux étudiants d'université, un étudiant peut obtenir jusqu'à \$1,000 par année, sans intérêt jusqu'à la réception de son grade.

Divers ministères et conseils fédéraux, tels que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère de l'Agriculture, le Conseil des Arts du Canada, le Conseil national de Recherches et le Conseil de recherches pour la Défense, accordent des bourses de recherche (et souvent des bourses de voyage) à des universitaires et à des étudiants diplômés.

De 1961 à 1967, en vertu d'un Accord conclu avec les provinces sur la formation technique et professionnelle, le ministère fédéral du Travail a accordé plusieurs subventions importantes en vue de la construction de nouveaux locaux pour les cours de formation professionnelle et en vue d'aider de façon immédiate à la conduite de ces cours. Les programmes comprennent: des cours de formation technique et professionnelle dans les écoles secondaires; des cours de formation dans les écoles techniques et dans les écoles d'arts et métiers; la formation au travail; la formation des sans-travail, des invalides, des professeurs des écoles techniques et professionnelles, du personnel des ministères et des organismes fédéraux; l'aide aux étudiants; les besoins de la main-d'oeuvre et la recherche sur la formation de la main-d'oeuvre. De 1961 à 1967, période de l'Accord, le gouvernement fédéral aurait versé au delà